Carte d'identité

Ville de lanzé

Les demandes de carte nationale d'identité se font uniquement sur rendez-vous.

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie à conditions qu'elle soit équipée d'un dispositif d'enregistrement.

Consulter la liste des mairies équipées en Ille-et-Vilaine

Pour information, les CNI délivrées à des majeurs entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013 ont automatiquement une validité supplémentaire de 5 ans. Vous pouvez faire une demande de renouvellement anticipé en cas de :

- changement de domicile
- · changement d'état civil
- · détérioration du titre
- voyage dans un pays acceptant la CNI, sauf si le demandeur est titulaire d'un passeport en cours de validité. Dans ce cas, un justificatif de voyage sera exigé.

Votre démarche

Où s'adresser?

Service accueil

Place de l'Hôtel de Ville

02 99 47 00 54

Nous contacter

rgba(255,255,255,1)

Horaires

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 9h-12h 14h-17h

Mardi et samedi 9h-12h

rgba(255,255,255,1)

Prendre rendez-vous

rgba(255,255,255,1)